CHEMIN DE FER

DA ATLANTIQUE!
RSIONS D'ETE.

roposez-vous durant cette
vous promener sur le St-
ur le lac Champlain, aux
ks, aux Montagnes Vertes,
gnes Blanches ou dans d'au-
ès ? Alors, avant d'acheter
adressez-vous au bureau des
Canada Atlantique, bâtisse
ouse, au coin des rues Sparks
ou avoir des prix exception-
bas, etc.
livrons des billets pour tous
e mer, à des prix excessive-
ts.
pelons l'attention du public
gnifiques excursions suivan-
travers les Rapides du St-

ons fait nos arrangements
eur GATINEAU qui marche
par semaine entre Clark's
Montréal jusqu'au 1er Octo-
n. Le vapeur quittera son
les Mardis, Jeudis et Same-
vée des trains du matin,
Boston, New-York, Ottawa,
t de tous les points inter-
et sautera les Rapides, arri-
ntréal vers trois heures p. m.
seront délivrés par cette
Québec, tous les points du
t aussi pour tous ceux du
fer Intercolonial.
Excursion du Samedi à
billet bon pour partir par
u Samedi, voyage complet
rée, par bâteau en sautant
s, ou par la rivière Ottawa
ver Navigation Co.) et re-
ie ferrée, par le train du
n, ou par les rapides du St.
par l'Ottawa River Navi-
(rivière Ottawa).
ttawa à Valleyfield et retour,
ueen's Hotel inclus. Billet
ous les trains du Samedi et
undi. Les Rapides du Co-
le Valleyfield sont devenus
r la présence de la Perche
leurs eaux.
nande du public, de bons
nt fournis.
ttawa à Rouse's Point et
llet bon pour trente jours.
r Hotel, situé au pied du
plain est le meilleur dans le
New-York, pêche et naviga-
bles.
ttawa à Rouse's Point et
er compris à Windsor Ho-
on pour le Samedi, retour
e lundi.
RK ISLAND PARK
le St-Laurent, à deux
uest de Valleyfield, devient
jour plus renommé, comme
que nique. Pour circulaires
ls s'adresser à l'agent le
u à
IBERLAIN, S. EBBS
n. Agt. Pass. de la ville.
t, Agt. Gén. des Pass.

LAROSE
e. Auditeur, Syndic

ASSURANCE
(FEU, VIE ET ACCIDENT.)
Rue Rideau
ONE 189.
ections faites promptement

es et Bijouteries
s et de toutes qualités. Seront
pour cent au dessous des prix
Chaque Article est garantie tel
é, sinon l'argent vous sera remis
REZ, No. 30 rue Rideau, (près
Sapeurs.) Réparations de Mon-
oges garanties et à des prix

CHEMIN DE FER
RCOLONIAL

cte entre l'Ouest et tous les
as du St. Laurent, de la Baie
rs, province de Québec ; ainsi
uveau Brunswick, la Nouvelle
e du Prince Edouard, le Cap
Iles de la Madeleine, Terre-
Pierre.
express quittent Montréal et
les jours (dimanches excepté)
à destination de tous ces points
nent de chars, en 27 heures et

es trains express directs sur le
Intercolonial sont brillamment
électricité et sont chauffés par
la locomotive même, ce qui
rémentablement au confort et à la
oyageurs.
rains directs sont attachés de
irs et dortoirs, nouveaux et
ème que les chars salons pour

e mer les plus en vogue, ainsi
ts de pêche les plus recherchés
la route de l'Intercolonial qui

des expéditeurs est appelée
des facilités offertes pour e
a farine et en général de toutes
ises à destination des Provinces
erreneuve, aussi pour l'expor-
ns et des produits expédiés aux
Europe.
et informations concernant le
sage s'adresser à
gent des billets,
Sparks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
ent du Fret et des Passagers
pour l'Est, P.Q.
St. Jacques, en face du
St. Lawrence Hall, Montréal,
ER, Surintendant Général,
Chemin de Fer,
k., 18 Juin, 1891.

E D'OMNIBUS
Notre-Dame, Chemin de
Montreal,
s partiront du bureau de poste
nches, lorsque la température
a 1,30, 2,00 et 3,20 p. m.
ir à 4,30, 5,00 et 5,30.
LANDRY & THOMPSON

G. PHILBERT.

IMPORTATEUR
—DE—
TAPISSERIES
Americaines,
Anglaise
Ecossaise
Coin des rues
Dalhousie et Saint-Patrice
OTTAWA
Peintures préparées,
Peinture,
Tapisseries,
Vitres,
Mastic,
Pinceaux
Huile
Etc.
ARTICLES
De Peinture en General
PEINTURES
Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles.
Supérieures au plus grand nombre.
Surpassées par aucune.

W. HOWE.

Fabricant de Peintures.
OTTAWA.

BOUCAUTS
—DE—
Chapeaux Nouveaux
—ET—
MARCHANDISES
—DE—
FANTAISIE
—CHEZ—
WoodcocK
312, 314, 316, 318
Rue WELLINGTON.

Le "HUB"
VIS-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE.
VINS ET CIGARES CHOISIS
TOUJOURS EN MAIN.
M. CODD, Proprietaire.
548 RUE SUSSEX, OTTAWA

PLUS
D'ASTHME
Oppression, Catarrhe,
par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

COURRIER DU JOUR

COUR D'ASSISES

La cause de Stott contre la compagnie London et Lancashire a occupé la cour d'Assises, toute la journée.

Le grand jury ensuite est venu remercier Son Honneur pour son discours d'ouverture de la cour d'Assises : le grand jury aussi est satisfait de n'avoir eu que quelques petites causes à entendre et à juger. Au sujet de sa visite des bâtiments publics, il se plaint de la mauvaise condition des privés et du pauvre système d'égoût que l'on a construit. Il faut refaire de suite tous ces égoûts, sinon d'un jour à l'autre la fièvre typhoïde peut éclater dans la ville et les entrepreneurs seront alors tenus responsables de la mort de leurs concitoyens. Le grand jury insiste pour que des ordres soient donnés de suite à ce sujet.

Quant à la prison, elle est en bon état, la nourriture n'y est pas mauvaise et aucun prisonnier ne se plaint.

Le président du grand jury termine en priant Son Honneur de renvoyer ses membres chez eux, la saison actuelle de l'année ne permettant à aucun d'eux de s'absenter pour longtemps.

Son Honneur répond que l'attention de qui de droit sera spécialement appelée sur l'état défectueux des privés et que les réparations nécessaires seront faites avant que le terme prochain des Assises ouvre ; ensuite, le juge Street congédie le jury après l'avoir remercié des services qu'il a rendus à la société.

MUSIQUE ET DRAME

Il vient de se former à Ottawa, une association qui est appelée à combler une grande lacune et à rendre de signalés services au point de vue de l'art. Nous voulons parler du *Cercle Dramatique d'Ottawa.*

Les élections de ce club qui viennent d'avoir lieu ont donné le résultat suivant :

Ed. Aubé, président ; H. Lahaise, vice-président ; Ed. Châteauvert, directeur ; C. Lacroix, secrétaire ; C. St Jacques, trésorier-gérant ; A. Lavigne, proposé aux accessoires ; O. Tourangeau, gardien des costumes ; D. Tassé, mécanicien ;

COMITÉ EXÉCUTIF

MM. J. F. Mathé, G. Renaud, J. Schingh, et A. Thériault.

Comme on le voit par la liste ci haut, le nouveau cercle renferme bon nombre des meilleurs amateurs de la capitale y compris quelques uns de ceux qui ont fait les délices des amateurs de théâtre de l'ancienne capitale, il y a quelque vingt ans.

Le nouveau club n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre et déjà il a en étude l'une des meilleurs pièces du répertoire français, qui sera donnée à la salle du Grand Opéra vers la fin d'octobre prochain.

Afin de donner un excellent début à leur cercle, ces amateurs ont fait un choix judicieux et ont entrepris la tâche ardue de rendre à la perfection le drame à sensation intitulé : "Lesurques ou l'attaque de la Malle Poste."

Tous ont entendu parler de cette fameuse affaire Lesurques qui passionna tant l'opinion publique et qui la passionne encore aujourd'hui. Depuis que le monde est monde on n'a peut-être jamais vu dans les annales judiciaires une erreur aussi monstrueuse, erreur due, on doit le dire, à une suite malheureuse de circonstances tellement extraordinaires qu'elles paraissent tenir plutôt du roman que de la réalité.

En 1837, MM Moreau, Sirandin et Delancour écrivirent "Le Courrier de Lyon" qui fut représenté avec un succès considérable durant des centaines de fois. Le public qui savait le fond de l'intrigue vraie pleura aux malheurs de Lesurques et aujourd hui encore ce drame fait verser bien des larmes.

Lors des grandes fêtes à l'occasion des noces d'or de la Société St Jean-Baptiste, à Montréal, en 1884, le Cercle Dramatique Franco-Canadien, ne crut devoir mieux choisir qu'en adoptant le "Courrier de Lyon" pour la pièce de résistance de la grande soirée dramatique et musicale du 24 juin.

Que le public d'Ottawa se prépare à une soirée de gala qui sera l'ouverture officielle pour ainsi dire de la saison théâtrale canadienne-française de la Capitale.

COMMUNIQUÉ

DÉTAILS SUR LA GRÈVE

Voici déjà trois jours que les grévistes de la Chaudière ont quitté le travail et comme au premier jour du mouvement, leur idée n'a pas varié ils sont unanimes dans leur intention de continuer la grève, si les propriétaires des scieries refusent de faire droit à leurs légitimes demandes. Tous ces ouvriers sentent que l'opinion publique est pour eux ; toutes les classes sympathisent à leur malheur et font des vœux sincères pour voir leurs justes efforts dans cette grève couronnés de succès. Les secours dans tous les cas, si la grève se prolonge, ne leur manqueront pas ; ils arriveront de partout.

Le comité de médiation a déjà vu plusieurs propriétaires des scieries fermées par suite de la grève et de certains de ces Messieurs a reçu de favorables réponses ; plusieurs patrons sont prêts à accéder aux demandes de leurs ouvriers, si tous les autres sont prêts aussi à en faire autant qu'eux.

La journée s'est passée le plus tranquillement du monde, personne n'a eu besoin des services de la troupe.

Mardi dernier l'opinion publique était d'avis que l'appel de la force armée était une folie et que c'était un nouveau brandon de discorde que les magistrats de la localité allaient jeter bien maladroitement entre les patrons et les grévistes ; la conduite de ces derniers jusqu'aujourd'hui prouve qu'ils sont des hommes d'ordre, n'ayant qu'un but bien légitime en vue, celui de ne pas crever avec leurs familles, faute de pain, après avoir donné à des patrons onze longues heures de peine, de sueur et de travail. Dans ces circonstances, l'homme qui demande du pain pour ses enfants se trouve profondément blessé de voir qu'on lui réponde par le déploiement de la troupe, avant d'avoir écouté ses plaintes et étudié la légitimité de ses raisons. Si des désordres graves se présentaient, la responsabilité en retomberait fatalement sur ceux qui auraient provoqué les sentiments pacifiques des grévistes, en leur jetant dès le premier jour de la grève, des soldats dans les jambes.

Aucun crime n'avait été commis, aucun désordre n'avait eu lieu, la police même n'avait pas jugé utile de se montrer, quand sans raison et sans provocation, un des plus grands manques de tact des magistrats leur fait commettre a sottise imprudente d'appeler des troupes, parmi des cerveaux déjà un peu échauffés ; dans les circonstances présentes n'était ce pas assez pour les surexciter davantage. Les choses se passaient avec calme, la loi devait rester spectatrice et ne pas devenir provocatrice ; à tort sans doute, peut-être, le premier cri a été "Tout pour les riches. On les protège et on veut faire droit au peuple en le mitraillant et à coups de fusil."

Les grands maux demandent de grands remèdes ; mais ici l'état délicat de la situation demandait une grande prudence et une profonde connaissance de la loi. La loi, en effet, est un couteau à deux tranchants et le législateur en la rédigeant en quelques mots, a voulu que le juge appelé à l'appliquer puisse lire entre ses mots, voir entre ses lignes et être assez sage et assez éclairé pour la faire aimer comme une égide par le malheureux, un symbole par la veuve et un bouclier par l'orphelin.

M. Patterson s'est rendu auprès de M. Eddy et lui a dit que l'invasion de ses scieries avait été faite par des gens n'appartenant pas à la grève et que les grévistes blâmaient fortement la conduite de ces malotrus, tous étrangers aussi bien pour eux que pour les patrons.

A la grande assemblée qui eut lieu hier soir, M. Fauteux parla en termes modérés. M. O'Donoghue ensuite prédit aux grévistes le succès de leur noble cause. M. Patterson déclara être fier et heureux de s'a dresser à des citoyens aussi calmes, aussi respectueux de la loi et aussi forts de leurs droits.

M. Bernard Simard, ex échevin de Hull parla à son tour en français. Il admira le bon ordre qui règne dans les rangs des grévistes, le calme qui préside à leurs délibérations et s'éleva en termes énergiques contre la conduite précipitée et hâtive des magistrats de la localité ; il stigmatise, flagelle et flétrit comme elle le mérite la faiblesse de ceux qui ont appelé la troupe parmi des citoyens paisibles.

Les discours terminés, chacun rentre chez lui, sans bruit et sans désordre.

Calixte Goanette qui a frappé M. Eddy mardi dernier, a été arrêté hier. Les grévistes déclarent qu'il n'est pas des leurs, et approuvent son arrestation.

LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION

SON ŒUVRE AU LAC TÉMISCAMING

Il y a six ans à peine, quelques hommes d'énergie, de dévouement au pays, sans arrière pensée de spéculation, des employés du service civil pour un grand nombre, partaient un mouvement de colonisation dont le champs se trouvait a l'extrémité ouest de la province de Québec, sur les bords du lac Témiskaming, réputés autrefois inabordables par son climat rigoureux et par les difficultés de communication à surmonter.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour faire connaître et apprécier cette partie du pays, un nouveau mouvement se fit dans l'automne de 1884, avec tout le succès désirable. L'autorité religieuse, comme toujours, quand l'intérêt du pays commande, appuya ce mouvement et la société de colonisation du lac Témiskaming étant fondée et se mettait à l'œuvre résolument déterminée à atteindre son but.

Comme toute entreprise qui doit durer, son berceau fut abondamment pourvu de difficultés, qu'il fallut tourner ou briser.

La réputation du Témiskaming n'était pas de nature à nous faire bien venir du public, on se servit de la presse et de la brochure pour faire connaître le pays et l'opinion publique, après avoir été honnêtement éclairée, se déclara pour nous. Les autorités politiques à Québec, redoutaient de nous voir embarquer dans une telle entreprise, critiquant sans doute un fiasco ; il fallut plaider chaleureusement notre cause, démontrer ses avantages et finalement nous levions tous les doutes et avec eux toute indifférence disparaissait.

La seconde difficulté, était bien de nature à ralentir notre zèle, elle résidait dans la nature même et ne pouvait disparaître de notre chemin qu'à force de dépenses, et nos moyens pécuniaires étaient fort limités. Nous avions sur le parcours de cinquante milles, entre Mattawa et le lac, quatre rapides, dont un de six milles de long, qu'il fallait faire disparaître, afin de pouvoir faire passer nos colons. Jusque là, le trajet se faisait en bateaux à rames et on les passait à la cordelle à travers les rapides. De toutes nécessités il fallait faire disparaître ces obstacles. Notre président, le Révd. Père Gendreau, homme de ressources pour toutes les situations et d'une grande activité, était puissamment aidé par les membres de son bureau de direction, et l'on finit par mettre un batelet à vapeur entre chaque rapide et l'on construisit trois tramways, un à chaque rapide. La question se trouvait résolue avec ce système jusqu'au pied du long sault, mais rendu là, ce fut une autre chanson, la distance entre le lac et le pied du long sault était trop longue et le terrain trop accidenté pour un tramway, que faire ? Pardieu, un chemin de fer à voie étroite et ce fut fait, on en paya la valeur trois fois, avec des soucis, alternés d'espérance, et mélangés de découragements, enfin un bon jour, on se dit : c'est fait et ce fut un grand bonheur, mais alors la propriété du chemin était passée en d'autres mains, mais nos colons se trouvaient alors rendus au pied du lac. Une distance de quarante et quelques milles les séparait encore de la colonie, un bateau à vapeur de plus de cent pied de long fut construit dans la colonie même.

De ce jour, la première partie de notre entreprise était finie. Tout cela s'était fait dans l'espace de dix-huit mois tout au plus et on pouvait alors monter à la colonie en deux jours, au lieu de cinq et six jours que cela prenait quand on cheminait à la rame, en 1885. Encore un an ou deux et nous ferons avec le C. P. R. le trajet en un seul jour, confortablement et à bien meilleur marché.

L'écho de notre travail se propagea bientôt au loin et l'on vit un beau jour, de hauts et éminents personnages de France nous tendre une main généreuse et amicale, nous offrant un généreux concours qui fut accepté en partie. Comme toutes les entreprises de ce genre, qui exigent des déplacements fréquents, pénibles et coûteux, des tâtonnements parfois, des hardiesses souvent et des décisions promptes, qui amènent parfois des pertes, on fut exposé à la malveillance, on lança même des accusations absurdes qui tombèrent à plat devant l'honnête attitude de la société qui n'avait rien à redouter de la plus scrupuleuse et la plus minutieuse investigation de ses agissements. On aurait pu peut être constater que ques pertes, mais pas de malversations.

Le temps est maintenant arrivé pour la société de remettre à ses sociétaires et aux souscripteurs français, ce à quoi, ils ont droit, pour leur mise de fond, c'est ce qui va se faire dans quelques jours. Malheureusement en ce qui regarde nos sociétaires ils n'auront pas autant qu'on espérait pouvoir donner, il y a des mécomptes, cela est regrettable pour les individus, qui auraient mérité mieux, mais il nous faut faire ce sacrifice afin de donner pleine satisfaction à nos souscripteurs français, qui auront, eux, pour la valeur de leur argent. Mais la province de Québec, elle y gagne une magnifique colonie de plus, un agrandissement considérable de son territoire cultivé, puisqu'au moment où nous écrivons ces lignes, au delà de trois cents familles y sont déjà rendues. Des milliers de minots de grains, de légumes de toutes sortes, de tonnes de foin viennent tous les ans ajouter leur valeur à la fortune publique. Des milliers d'âcres de terre, qui, il y a six ans, étaient en bois debout, sont aujourd'hui convertis en beaux champs cultivés. Un village y est maintenant organisé et tout fait présager en bel avenir à cette colonie où la grande nature Canadienne se déploie dans toutes ses beautés. Un climat sain et tempéré est son partage et l'espace abonde pour y mettre à l'aise des milliers de familles. Ce qui fait le plus défaut maintenant, ce sont les animaux de fermes, il faudrait de l'aide aux colons de ce côté là, ne viendra-t-on point à leur secours de quelques coins, espérons-le.

Voilà le résultat obtenu, en moins de six ans, par la société de colonisation, qui a dépensé près de $11,000 en défrichements seuls, sur les lots des sociétaires et des souscripteurs français et cette somme a été gagnée par les colons. En outre près de $1,-40., ont été dépensées en achats de chevaux, bœufs, instruments et grains pour faire ces défrichements et pour aider que ques colons.

La société a aussi aidé la municipalité en fournissant à sa caisse, sous formes de taxes municipales, solides et travaux de chemins pour près de $1000. Les dépenses d'administration et de voyages ont absorbé près de $850.

Le bureau de direction a chargé son président actuel, M. Campeau, d'aller exposer, documents en mains, d'une manière claire et précise toute sa situation au gouvernement de Québec, afin de lui prouver que chacun de nous a fait honnêtement son devoir. Il nous reste encore quelques défrichements à faire sur quelques uns des lots des souscripteurs français, cela se fera cet automne et au printemps. On fera aussi remise de quelques centaines de piastres à quelques uns de ces derniers dont la souscription payée ne peut suffire à faire rien qui vaille.

Vous remerciant pour l'espace accordé dans votre journal, pour cette communication, je me souscris, monsieur.

Votre obt. svt.
A. LAPERRIERE.

Le magasin de MM. Pigeon Pigeon & Cie sera fermé pour quelques jours vu une explosion de gaz ; une grande vente de marchandises endommagées commencera bientôt. Attendez.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE

A l'ouverture de la séance cette après midi, M. Girouard a présenté à la chambre le rapport du comité des Privilèges et Elections, avec la preuve prise devant le comité. Le rapport de la minorité fait partie des témoignages La chambre décidera ce soir quel jour aura lieu la discussion de ce rapport.

Il est entendu ensuite que le rapport dans l'affaire Cochrane sera discuté à la séance de demain.

M. Laurier demande si c'est le cas que quatre compagnies de milice ont été appelées sous les armes, à l'occasion des troubles provoqués par les grévistes.

Sir Adolphe Caron répond que la milice a été appelée sous les armes à la demande régulièrement faite suivant la loi, par trois magistrats de la cité de Hull

En réponse à Sir Richard Cartwright l'hon. M. Foster dit qu'il soumettra à la chambre à six heures les estimés supplémentaires qui sont en ce moment à l'impression.

Sir John Thompson propose la troisième lecture du bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales.

M. Barron demande que le bill soit de nouveau renvoyé en comité, afin d'y ajouter une clause imposant une amende au député officier rapporteur, où à l'officier rapporteur, lorsque les boîtes à bulletins ont été ouvertes ou manipulées de que que façon pendant qu'elles sont sous leur contrôle, à moins qu'ils ne fassent prouver que les manipulations de bulletins ont été faites en dehors de leur connaissance et sans leur consentement.

Sir John Thompson dit que la Chambre a déjà eu deux séances du comité sur ce bill, et que M. Barron aurait dû proposer son amendement alors. D'ailleurs cet amendement ne ferait pas disparaître les manipulations que l'on redoute ; le bill offre des moyens plus sûrs que celui-là pour prévenir et empêcher ces manipulations.

M. O'Brien dit qu'il est très désirable dans l'intérêt du public que les officiers rapporteurs soient nommés d'une manière permanente. Ils auraient aussi plus d'expérience que des nouveaux officiers nommés à chaque élection, et les membres du parlement n'auraient pas les ennuis d'avoir à s'occuper à chaque des suppliques de nombreux postulants qui veulent avoir la position.

M. Henderson dit qu'il n'a pas d'objection à la nomination d'officiers permanents, pourvu que ces positions ne soient pas données à des agents d'élection du parti libéral, comme la chose a eu lieu dans le comité qu'il représente.

SÉANCE DU SOIR

A la séance du soir la Chambre a adopté le bill des élections fédérales et a passé en première lecture le bill pour la suppression de fraudes contre le gouvernement.

Le reste de la séance a été employé par la discussion du bill des élections contestées.

Au moment de l'ajournement, il est entendu entre M. Laurier et Sir John Thompson que la discussion du rapport du comité des Privilèges et Elections n'aura lieu que lundi prochain.

ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Foster a déposé ce soir les estimés supplémentaires sur le bureau de la Chambre. Le total s'en élève à la somme de $919,696.

Les crédits demandés sont très nombreux et en général pour de petites sommes.

La division pour édifices publics, et pour havres et rivières peut se faire comme suit par provinces, Edifices Publics : Ontario 44,-315 ; Québec 17,857 ; Manitoba et Territoires 30,169 ; Colombie Anglaise $21,500 ; Nouvelle-Ecosse 8,800.

Havres et Rivières : Nouvelle Ecosse $45,960 ; Québec $42,656 ; Ontario $32,475 ; Nouveau-Brunswick $18,100 ; Prince-Edouard $8,225.

Il n'y a pas de subsides aux chemins de fer.

Le crédit demandé pour les funérailles de Sir John Macdonald est de $7,000.

Les comités de la chambre ont occasionné une dépense extra de $20,000.

$10,000 sont demandés pour l'exposition laitière de Sherbrooke $6000 pour le Haras National, et $10,000 pour l'arbitrage des comptes entre Ontario et Québec.

LETTRE DU LIEUTENANT GOUVERNEUR

L'honorable M. Abbott a soumis au Sénat hier après-midi la lettre du lieutenant-gouverneur Angers à Son Excellence. Cette lettre est très longue. En voici les principales parties :

"8 septembre 1891.

Lettre du lieutenant-gouverneur Angers à Son Excellence disant qu'il croyait de son devoir de renseigner Son Excellence sur la ligne de conduite qu'il a tenue à l'égard du gouvernement Mercier, à la suite des révélations faites devant le comité du Sénat.

Le lieutenant-gouverneur relate d'abord les incidents qui ont accompagné la transaction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et dit : entre le 23 et le 26 avril, l'honorable M. Garneau est venu de nouveau me voir pour discuter la question du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Il me déclara qu'il était soumis à une forte pression, qu'on lui demandait de faire des choses auxquelles il se refusait, que l'on menaçait d'envoyer un télégramme à l'honorable M. Mercier et qu'il avait envie de résigner.

Je lui répondis que ces menaces étaient futiles ; étant le premier ministre en l'absence de M. Mercier, il ne pouvait me laisser sans aviseur, que son devoir était de résister et de n'agir qu'en conformité de la loi.

Il me parut décidé et partit.

Le 7 juillet 1891, l'honorable M. Garneau revint et m'informa qu'il avait reçu une lettre du premier ministre, alors en Europe, disant qu'il approuvait la transaction au sujet du chemin de la Baie des Chaleurs

Je crus alors que mon gouvernement agirait suivant la loi en règlant cette question, et je restai sous cette impression jusqu'au jour où se firent les révélations devant le Sénat. Vient ici le récit des faits révélés à l'enquête devant le Sénat.

Suit ensuite une lettre du lieutenant gouverneur à M. Mercier. Dans cette lettre le lieutenant gouverneur dit que le système des lettres de crédit n'est pas autorisé par la loi et que la lettre de crédit de $175,000 a été émise sans la sanction du Lieutenant-Gouverneur. Il n'y a pas, non plus, d'arrêté du Conseil autorisant le trésorier provincial à tirer ainsi sur le trésor. L'arrêté du Conseil numéro 237 ne donnait pas telle autorisation, mais acceptait seulement, à certaines conditions, les propositions de M. Thom et autorisait la conversion d'une subvention de 800,000 acres de terre en argent, la nomination d'un commissaire et le paiement de certaines dettes sur le chemin, avec l'approbation de M. Thom. Le système des lettres de crédit détruit le crédit de la province et les difficultés éprouvées aux banques pour escompter cette lettre de $175,000 en sont une preuve.

Le Lieutenant-Gouverneur relate ensuite les tentatives faites aux banques par MM. Largelier, Pacaud, Vallière, etc., en rapport avec cet escompte. Il continue en disant que le gouvernement ne devait rien à M. Armstrong, et que la compagnie de la Baie des Chaleurs ne lui devait que des débentures ; sa créance n'était pas une créance privilégiée aux termes de la loi, et le paiement de $100,000 à M. Pacaud est autant d'argent enlevé à l'entreprise du chemin de fer.

Dans ces circonstances, il est de mon devoir, dit-il, de demander des explications au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, votre coopération pour la nomination d'une commission royale composée de trois juges autorisés à faire enquête et rapport sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi ces transactions et je propose les noms des honorables juges Jetté, Baby et Davidson. Je vous demande aussi de limiter action de votre gouvernement aux actes d'administration urgente et je révoque la nomination du député Lieutenant Gouverneur faite en vertu de l'Acte du Trésor, pour signer tous mandats sur les fonds consolidés du revenu suivant l'article 725 des statuts refondus de la province de Québec.

Je vous prie de donner avis de cette révocation à ceux que cela concerne."

NOUVELLES LOCALES

—Un très grave accident, par suite duquel plusieurs personnes auraient pu être tuées, est arrivé hier soir, à 6½ hrs, dans le magasin de nouveautés et de marchandises sèches, tenu par les MM. Pigeon, sur la rue Rideau, à deux pas de la rue Sussex. Une explosion formidable de gaz a eu lieu, au moment où de nombreux clients se faisaient servir par les employés de la maison. Une des grandes vitres de la devanture a été brisée et le plafond depuis la porte d'entrée à gauche en rentrant, est tombée sur une longueur de 12 à 15 pieds. A cet endroit même deux dames et un autre client étaient occupés avec trois commis. Par un hasard providentiel, personne ne fut blessé sérieusement ; M. Aubin, lorsque le nuage fut dissipé et le bruit de l'explosion éteint est la seule des personnes présentes, qui se soit plaint d'avoir été blessé grièvement au bras. Toute la bâtisse a été ébranlée jusque dans ses fondements, et de nombreuses fissures se sont fait jour dans les murs et les plafonds.

C'est un miracle que personne n'ait été tué et que la bâtisse ne se fût affaissée à la suite de l'explosion. Les marchandises abîmées et détériorées par les décombres qui les recouvrent se chiffrent par des centaines de piastres. La cause de ce grave accident serait due à l'inexpérience des ouvriers de la compagnie électrique, qui en plaçant leurs fils dans le magasin de MM. Pigeon auraient percé par inadvertance un conduit de gaz. Les employés de la maison ignorant cela, l'un d'eux avait allumé le gaz, la nuit venue, comme d'habitude ; c'est alors que l'explosion eût lieu. Dans tous les cas les compagnies d'assurances auront à payer les dégâts ou si la compagnie de l'éclairage électrique est la cause de l'accident, une enquête aura lieu pour établir les responsabilités.

REVOLUTION
Photographie S
AU
GRAND MARCHE
JARVIS STUDIO
141 Rue Sparks 141
Attention au bon numéro.

IMPORTANT

A MM. LES COMMERÇANTS ET LES GENS DE BUREAUX.

Je viens de recevoir un grand assortiment de Papeterie, Enveloppes, Crayons, Plumes, Livres de Comptes, Etc., que je vendrai à des prix excessivement bas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. C. Guillaume, Libraire
COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

Vente au Rabais de Pendules
Seulement pendant ce mois.

Pendules en Fer	8 jours		seulement	$18.25
do	do	do	do	13.25
do	do	do	do	12.25
do	do	do	do	10.75
do	do	do	do	9.50
do	do	do	do	9.25
do	do	do	do	7.00
do	do	do	do	5.00
Pendules en Bois		do	do	4.50
do	do	do	do	4.00
do	do	1 jour		3.25

Nous avons aussi un très grand assortiment de Réveils matin en Nickel, réduits à $1.35.

JOS. E. TREMBLAY & CIE.
113 RUE RIDEAU.
Porte voisine de M. Th. Birkett, marchand de fer.

CAPITAL STEAM LAUNDRY
100 Rue Rideau 100
Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.
OUVRAGE GARANTI
Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.
L. BELANGER
Téléphone No 577. Gérant.
Paquets pris et retournés a domicile gratuitement.

X X
Salon de Chene
332 Rue Wellington.
HARDES FAITES.

A présent que l'Automne nous tombe sur le dos il faut avoir des PARDESSUS et des bons PANTALONS ; aussi, des bons CORPS TRICOTÉS et pour ça et avoir au meilleur marché, patronisez

E. J. LeDAIN.
X X

ECOLE DU SOIR

PRÉPARATIONS aux Examens du Service Civil et à ceux des différents Brevets.
Cours Classique et Scientifique, programme complet.
Leçons particulières ou en classe.
TERMES MODÉRÉS.
Prof. Chas. Prevot,
Au bureau du journal "Le Canada."

PISO'S CURE FOR
La Meilleur Cure de la tousse
CONSUMPTION
25 CTS. 25 CTS.
En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède de Piso pour les catarrhes est le meilleur, le plus agréable à prendre et le meilleur marché.
CATARRH
En vente chez tous les pharmaciens ou expédié affranchi à toute adresse contre paiement de 50 sous par E. T. Hazeltine, Prop., Erie, Pa.

PETITE GAZETTE

ON DEMANDE immédiatement de bons peintres et des colleurs de papiers. William Howe.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD, est le Purgatif *le plus efficace* contre la Constipation, Migraine, Maux d'estomac, Goutte, Rhumatisme, etc. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons, exiger une enveloppe jaune et la marque CH. CHANTEAUD seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr BURGGRAEVE.

LA COMPAGNIE D'EXPOSITION
DE MONTRÉAL.
Exposition Provinciale
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
Du 17 au 25 Septembre 1891.
PRIX OFFERTS $25,000
GRAND CONCOURS
De Chevaux, de Betes a Cornes,
De Moutons, de Volailles, Etc.
Beurrerie en Operation,
Machines en Mouvement,
Procedes de Fabrication.
Attractions Diverses.
MUSIQUES MILITAIRES ET AUTRES
Le navire de guerre "Canada" de l'escadre de la station de l'Amérique du Nord sera dans le port.
LE PHONOGRAPHE MERVEILLEUX.
Détails complets plus tard.
TERRAINS DE L'EXPOSITION
Convenablement situés près de la ville et touchant au parc Mont Royal.
Passages réduits par bateaux et chemins de fer,
Excursions à bon marché, de toutes les parties du pays.
Admission chaque jour, 25cts.
Ceux qui ont l'intention d'exposer devraient faire leurs entrées sans retard.
Pour toutes informations, s'adresser à
S. C. STEVENSON,
Gérant et Secrétaire.
L'hon. LOUIS TOURVILLE, Président,
76, rue St. Gabriel, Montréal.

THE PRESS
(NEW-YORK)
POUR 1891.
Quotidien. Dimanche. Hebdomadaire
6 pages, 1 cent. 20 pages, 4 cts. 8 a 10 pages, 2 cents
L'Energique Organe Republicain de Metropole.
UN JOURNAL POUR LES MASSES.
FONDÉ LE 1ER. DÉCEMBRE 1887.
Circulation de plus de 100,000
PAR JOUR.

Le N. Y. PRESS n'est l'organe d'aucune faction ; ne tire aucune ficelle et n'a aucune vengeance à assouvir.
Le plus Remarquable Succès Journalistique de New-York.
LE PRESS EST UN JOURNAL NATIONAL
Les nouvelles banales, les sensations vulgaires et la blague n'ont pas d'asile dans le PRESS.
Le PRESS a la plus brillante page éditoriale. Tout y est vivide.
Le SUNDAY PRESS est un magnifique journal de vingt pages touchant à tous les sujets du jour de quelque intérêt.
Le PRESS hebdomadaire contient toutes les matières les plus importantes parues dans les deux éditions quotidiennes et du dimanche.
Pour ceux qui ne peuvent recevoir l'édition QUOTIDIENNE, l'édition HEBDOMADAIRE la remplace admirablement.
Comme Journal Annonce
Le PRESS n'est pas surpassé à New-York.
THE PRESS
Est à la portée de tous. Le meilleur et moins cher des journaux publiés en Amérique.

Quotidien et Dimanche, un an	-	$5.00
" " 6 mois	-	2.50
" " 1 mois	-	.45
Quotidien seulement, un an	- -	3.00
" " 4 mois	- -	1.00
Edition du Dimanche, un an	- -	2.00
Hebdomadaire, un an	- - - -	1.00

Demandez la circulaire du PRESS.
Numéros specimens gratis. Agents demandés partout. Commissions généreuses Addressez,
THE PRESS,
POTTER BUILDING 38 Park Row
New-York

Reconnu il est utile d'associer la Créosote de Goudron de Hêtre à l'Huile de Foie de Morue dans le traitement des Affections du Larynx, des Bronches, des Poumons, principalement dans les Bronchites chroniques et les Catarrhes. Cette association, présente de grands avantages, même en l'absence de maladie véritable, quand on l'emploie seulement dans le but de fortifier une poitrine faible ou un tempérament délicat. — Ces deux médicaments se trouvent réunis dans les CAPSULES DE BEURVE enfermées, dans lesquelles la Créosote